

27 septembre 2017

Atelier

MONNAIE REGIONALE NORMANDE

Dossier des participants

Un projet soutenu par



**NOUS SERIONS HEUREUX DE
CONSTRUIRE LE PROJET DE
MONNAIE REGIONALE NORMANDE
AVEC VOUS !**

**SI VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER ET
VOUS IMPLIQUER DANS SA MISE EN
ŒUVRE, NOUS VOUS INVITONS A
NOUS TRANSMETTRE, PAR
COURRIEL, VOTRE DEMANDE A
monnaie-normande@normandie.fr**

**Prochain rendez-vous : l'assemblée
constituante de l'association de la
monnaie régionale normande se
tiendra fin octobre/début novembre.**

SOMMAIRE

1. LA MONNAIE RÉGIONALE NORMANDE.....	4
1.1. Ses objectifs	4
1.2. Une monnaie normande à l'échelle régionale	4
1.3. Une monnaie régionale développement durable.....	5
1.4. Une monnaie régionale associant les MLC en circulation qui le souhaitent	7
1.5. Une gouvernance collégiale citoyenne.....	7
2. POURQUOI CETTE ARCHITECTURE DE PROJET ?.....	8
2.1. Le périmètre régional est-il pertinent ?.....	8
2.2. Une monnaie numérique ?	10
2.3. Pourquoi une gouvernance collégiale ?	10
3. PAYER LES SERVICES PUBLICS EN MONNAIE RÉGIONALE.....	12
3.1. Est-ce légal ?.....	12
3.2. Où peut-on payer les services publics en MLC, en France ?	12
3.3. Comment ça marche ?	13
3.4. Les collectivités peuvent-elles effectuer des dépenses en MLC ?.....	13
4. L'ÉQUIPE COREUM VOUS ACCOMPAGNE.....	14
5. ANNEXES	16
- Les bénéfices pour les différents utilisateurs.....	16
- Comprendre les Monnaies Locales et Complémentaires	17

1. La monnaie régionale normande

La monnaie régionale est une Monnaie qui se déploiera à l'échelle de la région Normandie, en association avec les Monnaies Locales Complémentaires qui le souhaitent.

Suite aux travaux de concertation, le cabinet COREUM présente l'architecture de projet pour la mise en œuvre de la monnaie régionale normande.

1.1. Ses objectifs

- Soutenir le développement économique, les commerces et services de proximité, favoriser les circuits courts et promouvoir la consommation et les achats locaux et responsables, en intégrant pleinement la dimension du développement durable.
- Permettre son utilisation et sa circulation sur l'ensemble du territoire normand, via une solution de paiement numérique.
- Associer citoyens, acteurs économiques locaux, associations et collectivités à la gouvernance pour que la monnaie soit un véritable outil de coopération.
- Valoriser la culture normande.

1.2. Une monnaie normande à l'échelle régionale

La monnaie régionale normande est un outil pour inciter les consommateurs, particuliers comme professionnels, à acheter local et responsable.

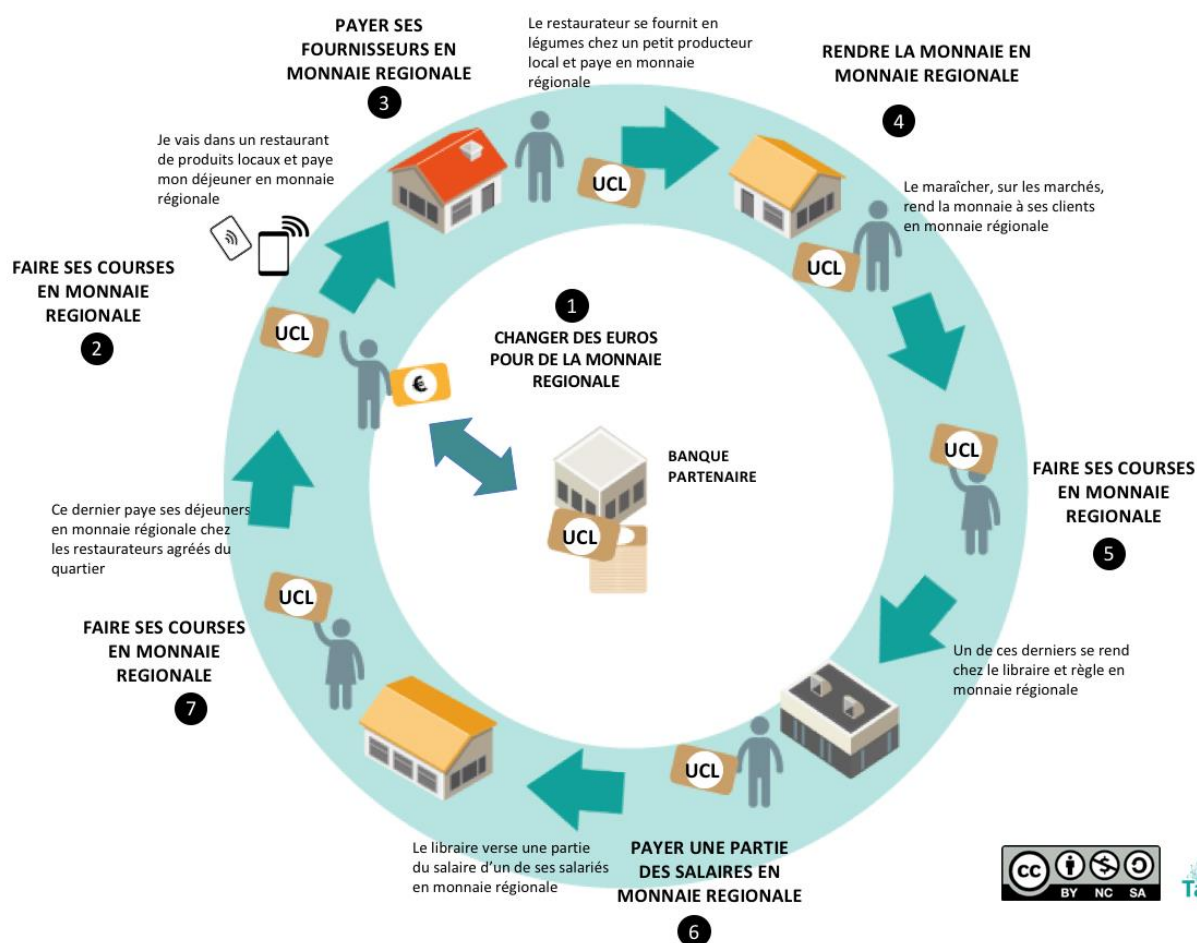
La monnaie régionale normande circulera sur toute la région Normandie, mais surtout au sein d'un réseau de prestataires choisis (commerces et services de proximité, associations, producteurs, artisans et PME locales) qui répondent à des critères pour une économie plus locale, solidaire et respectueuse de l'environnement.

La monnaie régionale normande est à parité avec l'euro, c'est à dire 1 Unité de Compte Locale (ULC) = 1 euro.

LEXIQUE

- **MLC** : Monnaie Locale et Complémentaire. Cette dénomination correspond à la terminologie de l'article L.311-5 du Code monétaire et financier - **UCL** : Unité de Compte Locale.
- **Les prestataires** : on appelle **prestataires** tous ceux chez qui on peut payer en monnaie régionale (commerces, associations, artisans, producteurs et autres entreprises locales acceptant la monnaie régionale comme moyen de paiement).
- **Les utilisateurs** : on appelle **utilisateurs** ceux qui dépensent la monnaie régionale chez les prestataires (particuliers mais aussi des entreprises qui ne sont pas des prestataires du réseau mais pourraient payer des fournisseurs ou partenaires locaux en monnaie régionale).

FIGURE 1 : FONCTIONNEMENT DE LA MONNAIE REGIONALE



Plus la monnaie régionale circule, plus elle crée de la richesse pour le territoire. 100 unités de compte locales qui passent entre les mains de dix prestataires de la monnaie régionale, c'est 1000 équivalent euros de chiffre d'affaire pour ce réseau local et responsable. Ci-dessus un exemple de boucle de circulation.

1.3. Une monnaie régionale développement durable

La monnaie régionale normande est également un outil expérimental, à disposition des territoires, au service de la transition écologique et énergétique en dynamisant une offre de produits ayant une qualité environnementale et/ou locaux (critères des prestataires, nouvelles boucles d'échanges), en soutenant des projets environnementaux (fonds de réserve, IDEE stratégie « Territoires durables 2030 »), en mettant en place un système de suivi et d'évaluation environnementale (indicateurs sur les bénéfices environnementaux).

→ Orienter vers une consommation plus responsable

Cette monnaie permet d'une part de promouvoir une consommation et des achats responsables et d'autre part d'engager les entreprises dans une démarche de progrès développement durable.

Elle encourage l'achat de biens et de services produits localement. Les bénéfices de l'activité économique enrichissent l'activité locale, et une part moins importante est consacrée hors du territoire. Elle permet de donner plus de sens à l'activité des professionnels.

Elle permettra également aux entreprises adhérentes de bénéficier d'une plus grande visibilité auprès des consommateurs souhaitant investir dans l'économie locale en réorientant leur consommation.

Pour rejoindre le réseau de la monnaie régionale normande, les prestataires candidats devront remplir un dossier d'agrément pour autoévaluer leur démarche développement durable. Vous pouvez télécharger un exemple de dossier d'agrément sur le site du mouvement Sol¹. Le comité d'agrément décide ensuite des commerces et entreprises qui rejoindront le réseau de la monnaie régionale normande.

Il ne s'agit pas de valoriser seulement les commerces et entreprises qui sont déjà exemplaires en matière de développement durable. Il s'agit aussi d'encourager ceux qui sont prêts à s'engager dans une véritable démarche de progrès pour améliorer leurs pratiques développement durable, que ce soit sur la qualité environnementale des produits ou sur l'aspect local. Si les professionnels n'ont pas besoin d'être « parfaits » pour rejoindre le réseau, ils doivent démontrer d'une réelle volonté de s'améliorer. Par exemple, une entreprise qui offre de produits locaux pourra évoluer vers plus de produits éco-labellisés. De même, une entreprise qui offre des produits écolabellisés pourra se diversifier avec plus de produits locaux.

A l'image de l'Eusko (MLC Pays Basque) ou du Stück (MLC Strasbourg), la démarche de progrès peut être mise en place sous la forme de défis. Défis sur le nombre de ses fournisseurs locaux mais aussi défis sur la politique développement durable du prestataire. Les défis peuvent être définis en s'inspirant des référentiels RSE.

L'effort des commerces et entreprises pour un engagement local, social et responsable peut varier, il est important de valoriser ceux qui font le plus d'efforts. Un système de reconnaissance graduel peut venir compléter les critères d'agrément. La figure ci-contre représente un prototype de vitrophanie à coller sur la vitrine de son commerce, le nombre de planètes violettes représentant le niveau d'exemplarité.

FIGURE 2 : SYSTEME DE RECONNAISSANCE GRADUEL DE L'ENGAGEMENT DES PRESTATAIRES



→ Soutenir des projets environnementaux

Dans le cadre de la monnaie régionale, des projets environnementaux pourront être soutenus grâce au fonds de réserve ou grâce à l'IDEE stratégie « Territoires durables 2030 ». Ces projets concerneront en particulier l'économie circulaire ou la transition énergétique.

→ Avoir un suivi des bénéfices environnementaux

¹ http://www.sol-reseau.org/uploads/assets/documents/SOLYMPE_agrement_2014.pdf.

Des indicateurs environnementaux seront définis afin d'évaluer l'efficacité environnementale de la monnaie régionale et mesurer les bénéfices environnementaux.

1.4. Une monnaie régionale associant les MLC en circulation qui le souhaitent

La monnaie régionale normande sera une monnaie en association avec les MLC qui le souhaitent, qui aura vocation à circuler sur l'ensemble du territoire normand.

FIGURE 4 : SCHEMA DES DISPOSITIFS MLC EN NORMANDIE



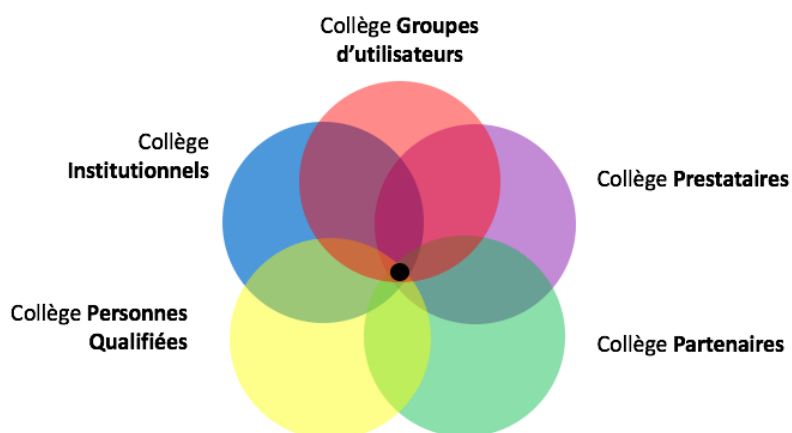
1.5. Une gouvernance collégiale citoyenne

Une structure de lancement sera créée pour mettre en œuvre la monnaie régionale. Cette structure sera une association loi 1901 qui pourra dans un second temps se transformer en SCIC.

- **Collège 1 « Institutionnels »** : collectivités ou autres institutions publiques/para publiques garantes du bien commun.
- **Collège 2 « Groupes locaux d'utilisateurs »** : représentants d'associations d'usagers, de bénévoles et/ou émetteurs de MLC coupons-papier adhérents.
- **Collège 4 « Prestataires »** : commerçants et entreprises acceptant la monnaie régionale normande ou représentant de prestataires (ex. CRMA, CCIR, CRAN, Unions de Commerçants).
- **Collège 5 « Partenaires »** : représentants de personnes morales soutenant la monnaie régionale : têtes de réseau du développement durable et de l'économie sociale et solidaire, les banques associées au projet, les financeurs ...

- **Collège 6 « Personnes qualifiées »** : personnes physiques qualifiées sur les différents sujets que soulèvent le projet de monnaie régionale (ex. un administrateur du Mouvement SOL, chercheurs, une personne du pôle TES).

FIGURE 4 : LES 5 COLLEGES DE LA MONNAIE REGIONALE NORMANDE



Cette association décidera des grandes orientations stratégiques de la monnaie régionale normande, à savoir notamment :

- Les statuts et la charte,
- Les critères d'agrément et la démarche de progrès développement durable pour les prestataires,
- Le choix de la solution numérique,
- Le choix de la banque partenaire,
- Le modèle économique,
- Le recrutement de l'équipe salariée et le choix des prestataires de services.

La Région accompagnée par l'équipe COREUM accompagnera la structure de lancement dans la mise en œuvre du projet jusqu'au 30 juin 2018. La Région Normandie mobilisera par ailleurs des ressources pour le déploiement puis le développement de la monnaie régionale normande.

2. Pourquoi cette architecture de projet ?

2.1. Le périmètre régional est-il pertinent ?

→ Un périmètre nécessaire pour les échanges entre professionnels

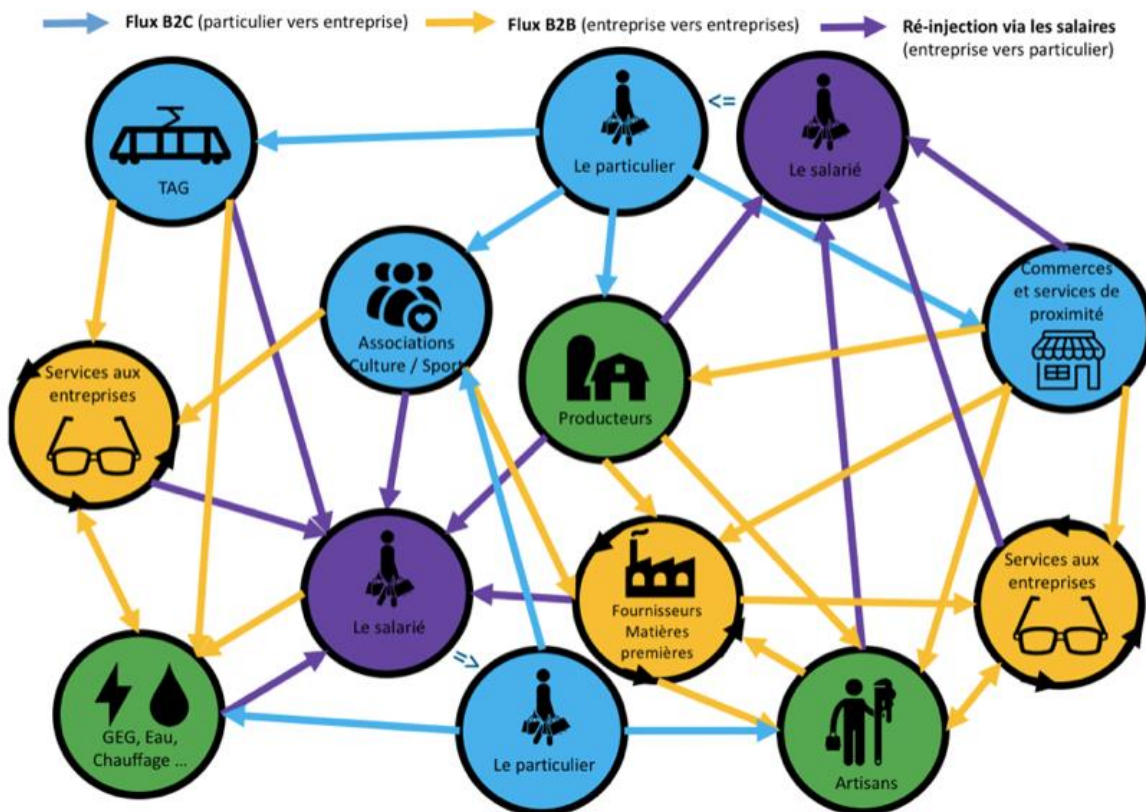
Dans le réseau de prestataires il y a les commerces "B2C", (Business to Consumer), ceux qui offrent des biens et services aux particuliers, comme l'épicerie, le restaurant, la boulangerie, les boutiques de cadeaux, le réparateur de vélo, les associations culturelles et sportives ... Mais les commerces B2C ne représentent que la partie émergée de l'iceberg. Pour que la monnaie régionale circule au mieux sur le territoire, il faut que tous ces professionnels puissent la dépenser auprès d'autres professionnels du réseau : les entreprises "B2B" (Business to Business). Par exemple, des petits producteurs, des minoteries, des artisans créateurs, des imprimeurs, des entreprises de nettoyage de l'ESS mais aussi des comptables, des artisans du bâtiment.

L'enjeu tient plus à l'inter-connectivité des prestataires qu'à leur quantité ! En d'autres mots, chaque acteur du réseau de la monnaie régionale doit avoir plusieurs fournisseurs qui acceptent un règlement en monnaie régionale et plusieurs

clients qui le payent en monnaie régionale. La règle d'or : ne pas accepter un prestataire dans le réseau sans savoir au préalable comment il pourra re-dépenser sa monnaie régionale !

Pour construire cet écosystème de prestataires interconnectés, le périmètre régional semble nécessaire pour offrir aux professionnels rejoignant le réseau un annuaire des fournisseurs et prestataires acceptant la MLC suffisamment riche et diversifié.

FIGURE 5 : INTER-CONNECTIVITE DE L'ECOSYSTEME DES PRESTATAIRES B2C2B



→ La recommandation de la mission interministérielle sur les MLC

ENCADRE : QUEL EST LE BON PERIMETRE POUR LES MLC, POUR QUELLES COMPETENCES ? (extrait du rapport interministériel²)

[Un principe fondamental est le respect de la pluralité et de la subsidiarité des initiatives locales dans un schéma d'ensemble favorisé et contrôlé par l'État. D'un point de vue fonctionnel, les usages de la monnaie touchent à différents secteurs de la réalité sociale : administration et citoyenneté, économie et emploi, social et solidarité. Le débat du découpage territorial est un sujet complexe. En ce sens, que ce soit la vision du bassin de vie ou celle du bassin d'emploi, aucune vision ne pourra apporter de solution parfaite.

Cependant les expérimentations en Italie le démontrent (cf. SARDEX), **l'échelle de la région semble être un niveau pratique pour envisager la couverture de la plupart des relations des acteurs d'un territoire** : les entreprises entre elles, les administrations et administrés, les entreprises et les salariés, les entreprises et le grand public,... De manière subsidiaire, l'expérience de réinsertion sociale dans les quartiers défavorisés de la ville de Gan démontre également que de plus petits territoires peuvent réussir très localement sur des sujets ciblés de par leur forte proximité des réalités. La France compte environ 60 bassins d'emploi de 500 000 personnes et 7 bassins de plus de 1 million de personnes. Par-

² Rapport « Mission Monnaies Locales Complémentaires » : https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/rapport_monnaies_locales_complementaires_2.pdf

delà les remous du chantier de la réforme territoriale en cours, l'angle « bassins d'emploi » pourrait être retenu en phase d'étude pour permettre un avancement du programme MLC indépendamment de l'évolution de la réforme territoriale].

→ Tendances au rapprochement régional des MLC existantes

En France, les MLC des divers territoires s'organisent désormais de plus en plus par région afin de mieux partager leurs expériences et s'entraider. En outre, la loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (NOTRe) du 7 août 2015 qui octroie à la Région la compétence exclusive en matière de subvention pour l'économie sociale et solidaire rend l'organisation régionale réellement pertinente en matière de coordination et de développement territorial pour les différentes monnaies. Depuis peu, nous observons donc un rapprochement des MLC dans le cadre de dynamiques régionales : des conventions pour accepter les coupons-papier d'une MLC voisine sont signées en Bretagne, des groupes locaux se sont organisés en fédération dans la région PACA, une plateforme mutualisée pour les MLC numériques de différents groupes locaux se lance en Wallonie (Belgique), les MLC de la région Rhône-Alpes Auvergne coopèrent sur un programme commun de la Région pour distribuer des bons cadeaux en MLC.

2.2. Une monnaie numérique ?

Proposer un support numérique est aujourd'hui indispensable pour permettre une utilisation et une circulation de la monnaie complémentaire sur l'ensemble du territoire normand. La monnaie numérique permet de :

- **Faciliter les échanges entre les professionnels.** La monnaie numérique est surtout essentielle pour les professionnels qui n'ont pas l'habitude de faire leurs règlements en espèces (certains n'ont pas de caisse, les montants des transactions peuvent être importants, les conditions de paiement peuvent être multiples avec des paiements différés par exemple). Par ailleurs, la monnaie numérique accompagne et participe aussi à la numérisation des entreprises.
- **Stimuler l'émission monétaire.** Pour changer des euros pour des coupons-papier, il faut se rendre dans un des bureaux de change. Si les bureaux de change sont loin de chez soi ou en dehors de ses trajets quotidiens, un tel déplacement devient rapidement un obstacle pour une utilisation régulière de la monnaie régionale. La monnaie numérique permet d'introduire des prélèvements automatiques afin de faciliter et régulariser le change d'euros en UCL.
- **Mesurer la vitesse de circulation de la monnaie et analyser ses circuits de circulation.** Enfin, la numérisation de la monnaie donne accès aux différentes transactions et permet de mieux piloter la monnaie régionale pointant les zones de stocks, les maillons forts comme les maillons manquant dans le réseau des prestataires. Ces données peuvent également permettre de mesurer l'augmentation des achats locaux, responsables et solidaires des particuliers comme des professionnels. Le Produit Intérieur Local (somme de toutes les transactions en monnaie régionale) et la vitesse de circulation de la monnaie peuvent être calculés et sont d'excellents indicateurs de santé de l'économie locale régionale.

En France, cinq MLC ont d'ores et déjà lancé leur monnaie numérique :

- L'Eusko (Pays-Basques) depuis mars 2017,
- La SoNantes (Nantes) depuis mai 2015,
- La BEL Monnaie (Ardèche-Drôme) depuis janvier 2016,
- Le Léman (Bassin de vie Genevois) en test depuis quelques mois, lancement prévu d'ici la fin de l'année,
- La Doume (Puy-de-Dôme),

NB : une monnaie numérique ne peut pas être fondante (cf. cadre réglementaire).

2.3. Pourquoi une gouvernance collégiale ?

→ Ouvrir la gouvernance pour mobiliser toutes les parties prenantes du territoire

La monnaie régionale est un projet ambitieux et innovant. Pour réussir, ce projet doit devenir le projet de tous. Sa réussite est directement liée à la capacité des acteurs du territoire à coopérer, à faire équipe.

Pour garantir une large implication, chacun doit pouvoir s'appropriier le projet, le faire sien et y collaborer à sa mesure. En ouvrant la gouvernance, chaque partie prenante peut participer aux décisions concernant les orientations stratégiques du projet et se mobiliser pour sa mise en œuvre.

Il s'agit de construire la monnaie régionale comme un véritable outil de coopération territoriale impliquant toutes les parties prenantes du territoire pour mobiliser un maximum d'acteurs.

→ L'exemple du Sol-Violette

Le Sol-violette a, dès ses débuts, opté pour une gouvernance collégiale. La figure ci-dessous reprend son mode de gouvernance et vous pouvez télécharger ses statuts sur le site du Sol-violette : <http://www.sol-violette.fr/sol-violette/l-association/les-statuts>.

FIGURE 5 : LES STATUTS DU SOL-VIOLETTE

LES STATUTS

Les Collèges

Les adhérent-e-s sont regroupés en 4 Collèges, selon qu'ils soient producteurs ou consommateurs de biens ou de services, élus de collectivités, banquiers, etc. Ces 4 Collèges sont :

- **COLLEGE "SOLISTES"**: les particuliers qui utilisent des Sol-Violette pour faire leurs courses et accéder à des services ;
- **COLLEGE "PRESTATAIRES"**: les professionnels qui sont en mesure de recevoir des paiements en Sols-Violette, ainsi que les comptoirs de change ;
- **COLLEGE "PARTENAIRES"**: les banques qui participent au projet et les autres acteurs (par exemple les Maisons de Chômeurs) qui soutiennent le développement du Sol-Violette auprès de leurs usagers et relaient certaines activités ;
- **COLLEGE "COLLECTIVITÉS"**: les élus qui appuient le développement du Sol-Violette au sein de l'institution dans laquelle ils siègent.

Démocratie participative

Il existe différentes instances de réflexion et de décisions :

- **LES ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES**. L'ensemble des adhérent-e-s se réunissent 3 à 4 fois par an pour décider des grandes orientations stratégiques du projet ;
- **LE COMITÉ DE PILOTAGE**. Il est composé d'un-e à deux représentant-e-s de chaque Collège qui se réunissent chaque mois pour traiter des affaires courantes ;
- **LES COLLÈGES** (Prestataires, Solistes, Partenaires et Collectivités). Chaque Collège se réunit au minimum une fois entre deux Assemblées Plénières afin de faire un point d'étape et d'amener des propositions pour améliorer certaines choses dans le projet. Leurs réflexions sont ensuite adressées au Comité de Pilotage ou traitées en Assemblée Plénière selon leur niveau d'importance ;
- **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**. Elle valide les rapports moraux, d'activités et financiers de l'association CLAS Sol-Violette, décide de la poursuite des activités et des modalités des actions à venir.

Chacun-e est force de proposition. La participation aux différentes réunions du Sol-Violette permet à chacun-e d'être acteur-actrice du projet et de participer à son évolution !

De même, d'autres MLC ont opté pour une gouvernance collégiale comme l'Eusko (Pays Basques), le Stück (Strasbourg) ou la Gonnette (Lyon).

3. Payer les services publics en monnaie régionale

3.1. Est-ce légal ?

LES REGIES DES PERSONNES PUBLIQUES PEUVENT ENCAISSER DES RECETTES NON FISCALES EN MLC

Extrait de de la Fiche relative aux Titres de Monnaie Locale Complémentaire de DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES, (le document complet se trouve dans les documents joints au rapport).

[Ainsi, en l'état du droit, les régisseurs peuvent encaisser des titres de MLC en règlement des prestations délivrées par les collectivités locales qui ont décidé d'accepter de recevoir une partie de leurs recettes non fiscales dans une telle monnaie, dans les conditions prévues par (...).

Au vu de la diversité des modes d'émission des titres de monnaies locales et des particularités attachées à chacun de ces modes, qui sont régis par des dispositions différentes du Code monétaire et financier, il est observé que les comptables publics doivent, dans le cadre de leur rôle de conseil, étudier avec attention et au cas par cas les projets d'encaissements des créances publiques au moyen d'instruments de paiement qui sont soumis à leur expertise].

NB : le malus à la reconversion ne peut pas s'appliquer aux collectivités.

3.2. Où peut-on payer les services publics en MLC, en France ?

Nous avons collecté ces informations auprès des porteurs de projets, cette liste n'est pas exhaustive.

Monnaie et collectivité	Services publics acceptant la MLC pour leur règlement (exemples)
Bou'Sol (Boulogne sur mer)	Transports, crèches, bibliothèques.
Eusko (Hendaye, Ustaritz, Mendionde, Bayonne)	Piscine à Ustaritz.
L'Elef (Chambéry)	Ville de Chambéry : Musée, cité des arts, médiathèque. Ville de la Motte Servolex : bibliothèque et salles de spectacles.
SoNantes (Nantes)	Sont payables en SoN les services para-publics (gestion par des SPL ³ sous trésorerie privée) suivants : transports, Voyage à Nantes (OT), MIN, ExpoNantes, Cité Congrès, Salle Lieu Unique.
Vendéo (Vendée)	Droit de places, médiathèque, restaurant scolaire, location de matériel, recettes diverses.
Le Retz'L (Agglomération Nantaise)	Droits de place, piscine, salles, site de loisirs, salle de spectacles de la ville de Bouguenais.
Le Cairn (Grenoble)	À l'étude notamment pour les transports publics.
Le Stück (Strasbourg)	A l'étude, la collectivité à affirmer souhaiter accepter les Stücks pour le paiement de leurs services publics.

³ SPL : Société Publique Locale

3.3. Comment ça marche ?

Pour accepter la monnaie régionale normande, la collectivité territoriale doit :

1. adhérer à l'association de la monnaie régionale normande, par délibération de son conseil municipal ;
2. s'acquitter de sa cotisation auprès de l'association de la monnaie régionale normande ;
3. signer une convention avec l'association de la monnaie régionale normande prévoyant entre autres les encaissements dans une ou plusieurs régies et en décrivant les modalités ;
4. transmettre une demande officielle au responsable local des finances publiques pour pouvoir encaisser des règlements en monnaie régionale normande ;

Une fois que les finances publiques ont donné leur feu vert,

5. compléter l'acte constitutif de la régie de manière à ce qu'il indique expressément que ce moyen de paiement est accepté ;
6. remplir son dossier de demande d'agrément pour intégrer le réseau de la monnaie régionale normande
7. communiquer au comptable public assignataire le ou les documents précisant les modalités et conditions d'encaissement de la monnaie régionale.

3.4. Les collectivités peuvent-elles effectuer des dépenses en MLC ?

Si les collectivités peuvent encaisser des règlements en MLC, elles ne peuvent pas encore régler des paiements en MLC.

LES DEPENSES PUBLIQUES NE PEUVENT PAS ETRE PAYEES EN MLC

Extrait de la Fiche relative aux titres de monnaie locale complémentaire de DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES, (le document complet se trouve dans les documents joints au rapport).

[Les dépenses publiques ne peuvent pas être payées par TMLC (Titre de Monnaie Locale et Complémentaire).

S'agissant des moyens de décaissement des dépenses publiques, l'article 34 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique précise que le paiement est fait par tout moyen ou instrument de paiement prévu par le Code monétaire et financier, dans les conditions précisées par arrêté du ministre chargé du budget.

De fait, le paragraphe de l'article 2 de l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 précité et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques prévoit que les dépenses publiques peuvent être payées au moyen d'instruments de paiement limitativement énumérés, soit le chèque emploi-service universel, le chèque accompagnement personnalisé et le chèque émis par l'Agence nationale pour les chèques-vacances, dans les cas prévus par les lois et règlement en vigueur.

Ces dispositions réglementaires ont été transposées dans l'instruction n°13-0017 du 22 juillet 2013 relative aux modalités de gestion des moyens de paiement et des activités bancaires du secteur public.

Ainsi, en l'état du droit, les Titres de Monnaie Locale Complémentaire ne figurent pas au nombre des moyens ou instruments de paiement pouvant être utilisés pour payer les dépenses publiques. A ce titre, il est précisé que les collectivités ne peuvent acheter de la monnaie locale en vue de régler de menues dépenses ou de la distribuer à leurs administrés].

Cependant, les collectivités peuvent offrir des bons cadeaux en monnaie régionale à leurs agents.

DES BONS CADEAUX EN MLC POUR LES AGENTS DE LA REGION

Dans le cadre du programme OSCAR (Œuvres Sociales et Culturelles des Agents de la Région Rhône Alpes), en 2016, la Région Rhône-Alpes Auvergne a proposé à ses agents (siège, espaces Rhône Alpes et lycées) des bassins lyonnais et chambérien de recevoir tout ou partie de leurs bons cadeaux sous forme de coupons-billets MLC. Cette intégration s'est faite sur la base du volontariat : chaque agent décide quelle portion de ses bons cadeaux il souhaite recevoir en MLC.

En amont de cette distribution, des opérations de sensibilisation sur les fondements et le fonctionnement des MLC ont été proposées sur les lieux de travail de la Région. Cette action devrait s'étendre à toute la région cette année, et intégrer les MLC en Auvergne⁴.

4. L'équipe COREUM vous accompagne

Jusqu'au 30 juin 2018, l'équipe COREUM accompagnera l'association de la monnaie régionale normande pour réussir son déploiement. Notre équipe est composée de profils pluridisciplinaires dont vous retrouverez un résumé de leur parcours ci-dessous.

Anne-Cécile Ragot – Directrice associée de COREUM SAS - experte Monnaie Locale et Complémentaire (MLC) - facilitatrice en intelligence collective :

Après cinq années dans l'équipe des partenariats entreprises du WWF-France, en 2010, je co-crée l'association TAOA pour soutenir et promouvoir le développement des monnaies sociales et complémentaires. Nous partons un an en Amérique du Sud pour rencontrer et travailler avec les acteurs locaux (Clubs de troc en Argentine et au Venezuela, C3U en Uruguay, Monnaies Locales en Amérique Centrale, Banco Palmas au Brésil). Depuis, j'ai mené plusieurs missions de conseil : études de faisabilité pour la mise en place d'une MLC pour l'Agglomération les Lacs de l'Essonne (2013) et pour Grenoble-Alpes Métropole (2016-17) ; étude pour l'ADEME sur l'impact des monnaies complémentaires environnementales avec VertigoLab (2016) ; accompagnement à la mise en œuvre d'une banque de temps pour échanger des connaissances avec InfoJobs, le premier portail pour l'emploi en Espagne (2012-2014) ; définition de la stratégie de partenariats entreprises de l'association STRO pour ses projets MLC en Amérique du Sud (2010).

Je suis également facilitatrice certifiée en intelligence collective. Je conçois et anime des ateliers pour des clients aux profils aussi différents que les entreprise Disney et Ruinar, l'agence de conseil en développement durable Greenflex, les ONG Partage et Max Havelaar, les Nations Unies pour l'Environnement, le Comité National du Sport Olympique Français, les Masters de SciencesPo ou l'Institut Catholique de Paris.

Andréa Caro - Déléguée Générale, Mouvement SOL - experte Monnaies Locales et Complémentaires, et éducation populaire :

Co-fondatrice du sol-violette à Toulouse (mis en circulation en 2011) et déléguée générale du Mouvement National SOL depuis 2014, je travaille sur le sujet des MLC depuis 2009. Je maîtrise autant les aspects techniques et théoriques des monnaies citoyennes que l'accompagnement des acteurs, la conception collective et le design d'architectures de projets solidaires. Je connais très bien l'ensemble des acteurs du réseau des MLC que j'accompagne et forme régulièrement.

Artiste humaniste (formation chef de projet d'œuvres multimédias) mais aussi professionnelle en communication sociale (spécialisation en éducation populaire), je travaille dans l'Economie Sociale et Solidaire depuis plus de 15 ans.

Hervé Pillard - Avocat au Barreau de Paris :

Spécialiste de droit bancaire, j'ai participé à la mission interministérielle sur les monnaies locales complémentaires. En 2015, j'ai publié un article intitulé « *Monnaies locales complémentaires et droit*

⁴ https://www.google.es/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=3&ved=0ahUKewiewPn-7sTVAhWH0iYKHS7dBrYQFggvMAI&url=http%3A%2F%2Fmembre-actif.lagonette.org%2Fwacka.php%3Fwiki%3DOscaR%2Fdownload%26file%3Dproposition_OSCAR.pdf&usq=AFQjCNGdejKY8VcwcZx4AIz1d4szRk68lQ

bancaire » dans la Revue de Droit bancaire et financier – Mai 2015 – n°3 et du fascicule du Jurisclasseur Banque sur les MLC. Je conseille régulièrement des porteurs de projet de MLC.

Laboratoire de recherche EDEHN - Equipe D'Economie- le Havre Normandie, EA7263 - Université du Havre

Le laboratoire EDEHN regroupe des enseignants-chercheurs en économie de la Faculté des Affaires Internationales et de l'IUT de l'Université du Havre. Leurs recherches s'inscrivent dans la thématique générale de l'Analyse Economique des Politiques Publiques. Au sein de cette thématique leurs travaux abordent différents champs de l'analyse économique (économie de l'environnement, du développement, du travail, des politiques sociales, régionale et urbaine, de la culture, des conflits, etc.) et reposent sur différents types de méthodologie (modélisation théorique et appliquée, études empiriques, statistiques et lexicales).

5. Annexes

Annexe 1

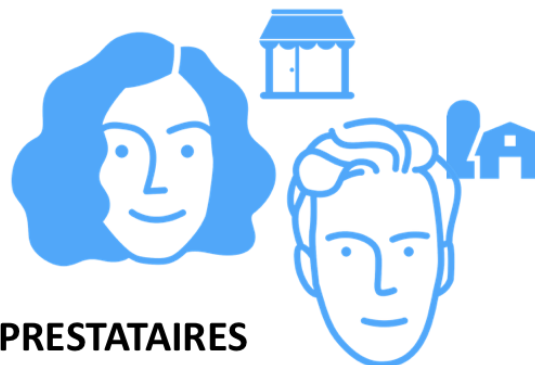
- Les bénéfices pour les différents utilisateurs

FIGURE 3 : LES BENEFICES DE LA MONNAIE REGIONALE



LES CONSOMMATEURS

- **Un acte citoyen** pour soutenir le local et donner du sens à ses achats.
- **Un annuaire** pour savoir où acheter local, responsable et solidaire.
- **Des réductions** et des bons plans.
- **Une communauté** qui partage les mêmes valeurs.

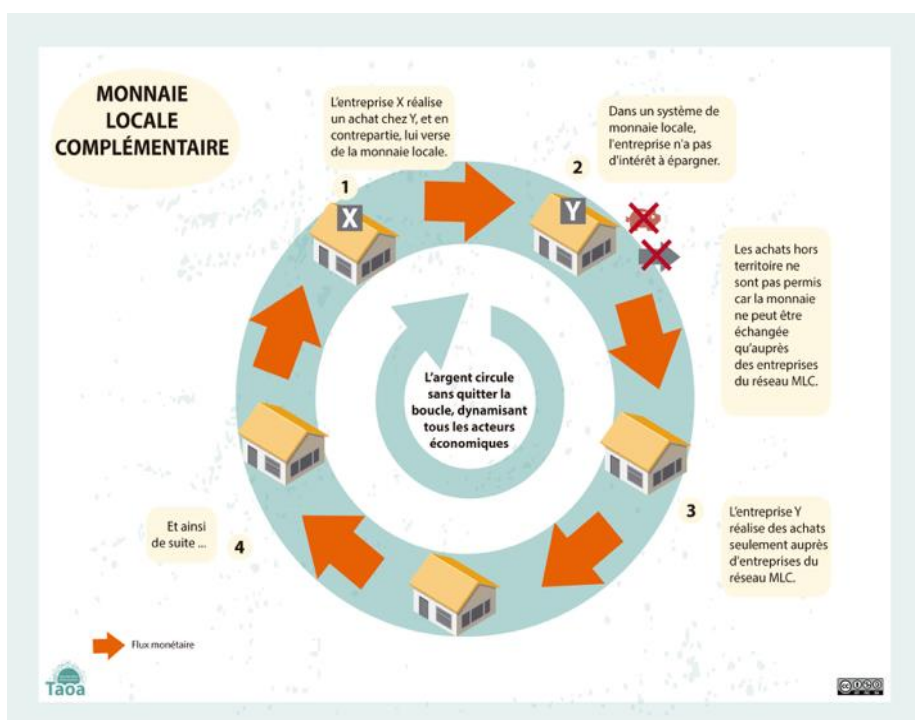


LES PRESTATAIRES

- **Communication** : visibilité et référencement.
- **Fidélisation** : carte de fidélité et outil CRM pour mieux connaître ses clients .
- **Sourcing** : accès à l'annuaire des professionnels (B2B) pour une politique d'achat plus responsable.
- **Une communauté de consommateurs responsables** qui partage les mêmes valeurs.

- Comprendre les Monnaies Locales et Complémentaires

→ Modèle classique vs modèle MLC



BANCO PALMAS « ON N'EST PAS PAUVRE PARCE QU'ON N'A PAS D'ARGENT MAIS PARCE QUE L'ARGENT FUT A L'EXTERIEUR DE LA FAVELA » JOAQUIM MELO

Dans la Favela du Conjunto Palmeiras, peu de gens ont l'habitude d'acheter local, il est plus gratifiant d'un point de vue social de faire ses courses « à la ville ». En 1997, Joaquim Melo lance une monnaie locale, le Palmas, dans cette petite favela du Nordeste au Brésil. A l'époque, seulement 20% des habitants déclare faire la majorité de leurs courses à l'intérieur du quartier. 15 ans après, en 2011, 93% des familles déclarent faire leurs courses dans le quartier auprès des entrepreneurs locaux.

Le Conjunto Palmeiras compte 32 000 habitants, soit 8 000 familles qui dépensent en moyenne l'équivalent de 260 euros par mois, soit environ 25 millions d'euros sur l'ensemble des habitants. Quand 93% des achats se font désormais à l'intérieur du quartier, ce sont 23 millions qui sont dépensés dans les commerces et les entreprises du quartier leur permettant de se développer et de créer des emplois. A noter que le projet de monnaie locale est couplé avec une institution de micro-crédit permettant de soutenir l'offre locale en favorisant le développement des entrepreneurs locaux. Les résultats parlent d'eux-mêmes : 270 commerçants acceptent les palmas, et 46 000 Palmas (17 000€) circulent quotidiennement dans le quartier. 1800 emplois ont été créés⁵.



→ Le dédoublement de la monnaie

Avec les MLC, on parle de dédoublement de la monnaie :

- Les UCL qui circulent entre les acteurs de l'économie locale génèrent un Produit Intérieur Local. Si 100 UCL passent entre 10 mains c'est $10 \times 100 = 1\,000$ UCL, soit 1000 euros de chiffre d'affaire pour le territoire.
- En parallèle, pour chaque UCL émise, 1 euro est déposé sur un compte dans une banque éthique partenaire. Ces euros vont travailler pour l'ESS (et sont retirés de l'économie traditionnelle). En effet, en déposant 100€ sur un compte, vous permettez à la banque de prêter plus ou moins 190€. Si vos euros sont déposés sur un compte Agir du Crédit Coopératif, 75% de votre épargne est affectée au financement de projets pour « Agir pour la planète », « Agir pour une société plus juste » et ou « Agir pour entreprendre Autrement ».

ENCADRE 8 : A QUOI SERT L'ARGENT DEPOSE SUR SON COMPTE AGIR AU CREDIT COOPERATIF

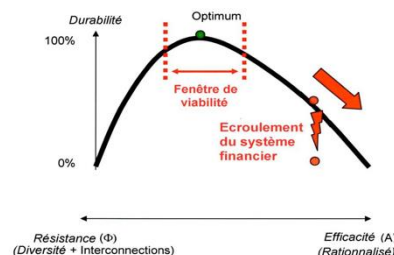
Avec le Compte Agir, on peut choisir à quoi sert les euros déposés sur son compte. Le Crédit Coopératif collecte les dépôts d'argent de ses clients (...) ces dépôts constituent une ressource pour la banque. C'est grâce à ces ressources que le Crédit Coopératif peut octroyer des prêts pour financer les projets de ses clients. Avec le compte Agir, on peut choisir les domaines d'activité qui sont financés par le Crédit Coopératif. On peut choisir d'agir pour la planète, par exemple en participant au financement d'une usine de méthanisation, de parcs éoliens ou de panneaux solaires. On peut choisir d'agir pour une société plus juste avec la construction d'une structure d'accueil pour enfants en difficulté, ou le financement de logements sociaux. Ou encore agir pour entreprendre autrement comme lorsque l'on contribue au financement d'une coopérative d'artisans ou d'un magasin bio (...) Avec le compte agir on sait à quoi sert l'argent qu'on a déposé sur son compte.

Voir vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=fDUV_6Y7QiY

→ Une réponse aux dysfonctionnements du système monétaire mondial

⁵ http://www.fmdv.net/fileadmin/user_upload/documents/Rapport_FMDV_Global_FR_FINALE.pdf

Enfin pour saisir tout l'intérêt des MLC, il faut d'abord comprendre les dysfonctionnements de notre système monétaire traditionnel. Comme l'explique Bernard Lietaer⁶ dans une interview de L'écho, du 30 mai 2012 : « Au cours des quarante dernières années, le Fonds monétaire international a identifié dans le monde 145 crises bancaires, 208 crashes monétaires et 72 crises de dette souveraine – soit, en moyenne, une dizaine de crises par an. (...) En étudiant les écosystèmes naturels, le chercheur américain Robert Ulanowicz a pu montrer que la durabilité des systèmes complexes dépend de deux variables clés : la diversité des organismes et leur interconnectivité (...). Si ces deux variables ne sont pas suffisamment équilibrées, le système sera soit inefficace (improductif), soit instable. (...)



Notre système monétaire est une monoculture, or une monoculture est toujours instable. Le cœur du "problème" est donc, selon le Club de Rome, le manque de diversité des émetteurs de monnaie. » L'émergence des MLC permettrait d'apporter la diversité dont notre système monétaire manquerait et ainsi de lui donner une plus grande stabilité.

Par ailleurs, Bernard Lietaer rappelle « en 2010, le volume de transactions sur le marché des devises (Forex) a atteint 4 trillions de dollars par jour – l'économie réelle n'en représente que 2% ». Tout l'enjeu des MLC est donc de remettre la monnaie au service de l'économie réelle. Comme le rappellent les promoteurs du Sol-violette (monnaie locale de Toulouse) : « En affectant la monnaie à un circuit local, en la retirant des marchés spéculatifs, le Sol c'est plus d'argent pour nous et moins pour Wall Street. »

- fin du document -

⁶ Bernard Lietaer, ancien haut fonctionnaire de la Banque Centrale de Belgique, et grand promoteur des monnaies sociales et complémentaires : <http://www.lietaer.com>